

MESSAGE DU PRESIDENT

Lorsque, voici près de trois ans, le Comité de notre Association, alors sous la présidence du Professeur Pierre-Jean Pointet, décida de poser la candidature de la Suisse auprès de l'International Council for Commercial Arbitration (ICCA) pour l'organisation de son "Congrès intérimaire", les chances de l'emporter paraissaient minces. D'autres étaient sur les rangs: des pays en développement faisaient valoir, non sans raison, que bien des années s'étaient écoulées depuis le Congrès de New Delhi (1975) et qu'il était temps de situer une telle réunion ailleurs que dans des pays industrialisés. La Suède, toujours active, posait sa candidature, discrètement appuyée par les pays de l'Est. Londres, bien sûr, avant New York, s'offrait à accueillir l'ICCA...

Une fois la décision obtenue, en faveur de Lausanne, notre Association s'est attaquée aux nombreuses questions à résoudre, dont la première était, on s'en doute, d'ordre financier. En cette période de récession, comment allait-on réunir les concours indispensables à l'accueil de congressistes venus de toutes les parties du monde et assez mal préparés à découvrir la Suisse comme un pays démunie, incapable d'une réelle hospitalité?

Il nous faut exprimer ici notre vive gratitude aux grandes entreprises suisses qui, telles Nestlé, l'Union de Banques Suisses, la Société de Banque Suisse, le Crédit Suisse, et j'en passe, ont accepté, malgré les multiples sollicitations dont elles sont l'objet, de soutenir notre effort. Elles ont manifesté par là qu'elles comprenaient l'intérêt pour la Suisse d'une politique de présence dans le domaine de l'arbitrage commercial international, dont la rapide expansion correspond au développement même des relations internationales.

Remercions aussi chaleureusement les membres de notre Association qui, très nombreux, ont répondu par des dons ou des garanties de déficit à l'appel du Comité financier, et n'oublions pas ceux qui, n'ayant pas répondu encore, s'apprêtent à le faire. Qu'ils sachent tous que leur appui est indispensable pour que le Congrès de Lausanne soit un véritable succès.

Une autre forme d'appui est - faut-il le rappeler? - la participation au Congrès lui-même. Que chacun s'inscrive donc et persuade ses amis de s'inscrire (ou, par la même occasion, d'adhérer à notre Association, qui doit et peut encore augmenter ses effectifs). On nous permettra de souhaiter à ce propos que la finance d'inscription au Congrès, de Frs.s. 550, qui a dû être calculée au plus près, ne détourne aucun intéressé de venir à Lausanne du 9 au 12 mai prochain; et l'on nous pardonnera de signaler en passant que, suivant une certaine "tradition suisse" bien connue, les membres du Comité comme ceux du Comité d'organisation lausannois acquittent eux-mêmes intégralement cette finance!

La participation au Congrès de mai 1984 ne permettra pas seulement à nos membres de nouer ou resserrer des liens, amicaux ou professionnels, avec des praticiens d'horizons et de pays très divers, qu'ils soient de nouveaux venus ou de "vieux routiers" dans l'arbitrage. A propos du Projet de loi-modèle de la Commission des Nations Unies pour le droit du commerce international (CNUDCI ou UNCITRAL), cette participation leur donnera l'occasion de connaître les tendances et les questions les plus actuelles d'une matière toujours plus complexe et toujours plus importante, où l'amateurisme et l'improvisation comportent des dangers réels.

Enfin, et tous nos membres le savent déjà, la participation au Congrès ICCA devrait fournir à chacun et à notre Association en général, l'occasion de marquer l'attachement de la Suisse pour l'arbitrage international, envisagé à la fois comme une activité matérielle et moralement utile au pays, mais aussi, et surtout, comme un aspect de la vocation traditionnelle et de la neutralité active et solidaire de la Suisse dans la prévention et le règlement pacifique des litiges internationaux.

Pierre Lalive